



Extrait de :

Québec, ville et capitale

Collection Atlas historique du Québec,
Les Presses de l'Université Laval, 2001.

Première partie : Les débuts

Deuxième chapitre : La fondation de Québec

Sophie Drouin, « **L'établissement de la ville** », p. 50-53.



L'ÉTABLISSEMENT DE LA VILLE

Lorsque les Français, environ une quarantaine, reviennent à Québec en 1632, ils constatent que presque tous les bâtiments ont été saccagés. La seconde habitation de 1624 a été incendiée, de même que la chapelle adjacente des récollets, érigée en 1615. La résidence des jésuites, située sur la rive nord de la rivière Saint-Charles dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, et où des soldats anglais ont logé, est en très mauvais état. Il s'agit d'une maison en bois de 40 pi sur 23 pi, divisée en quatre pièces, dont une sert de chapelle. Le couvent des récollets, alors à l'emplacement de l'actuel Hôpital-Général, est lui aussi fort endommagé. Cet établissement comprend une maison de pierre à deux étages, de 34 pi sur 22 pi, une chapelle, des jardins, une grange et ses commodités, retirés dans un enclos fermé par une palissade de pieux avec des bastions aux quatre coins. Brièvement occupé par les jésuites à leur retour, le couvent devait rester à l'abandon jusqu'en 1670, année où les récollets sont de retour dans la colonie.

Sur le promontoire, le fort Saint-Louis est toujours debout. L'établissement de la famille Hébert-Couillard, restée au pays sous l'occupation, est en bon état. Il s'est même développé. Seule ferme de la colonie, il comporte une maison en pierre, une autre bâtisse contenant une brasserie, trois corps de logis, dont un est muni d'une cheminée et deux autres servent de grange et d'étable, d'un moulin à eau, d'un four à chaux et d'une fontaine. Les terres y sont en culture et on exploite aussi quelques pommiers.

RÉPARER LES DOMMAGES

Les grands travaux de reconstruction et de réaménagement commencent en 1633, avec le retour de Champlain et l'arrivée de renforts — environ 200 personnes, dont un bon nombre d'ouvriers. On reconstruit d'abord l'habitation, qui servira dorénavant de magasin, établissement essentiel à la traite et à la subsistance des hivernants. En effet, le magasin est le seul endroit où les coloniaux peuvent se procurer le nécessaire, le monopole du commerce étant entre les mains des Cent-Associés. Ce bâtiment refait à neuf de 78 pi de long, 22 pi de large et 12 à 13 pi de haut sera flanqué de deux tourelles. Le fort Saint-Louis, tout en conservant sa fonction défensive, remplace dorénavant l'habitation en tant que centre administratif. Le commandant y loge. Le fort procure également une chapelle où officient des

jésuites. Ces derniers remettent en état leur maison de Notre-Dame-des-Anges et l'entourent de palissades, afin de mieux défendre leurs biens. Dans les mêmes années, ils construisent également un moulin à farine au bord de la rivière.

Étant donné que la population a augmenté (elle dépasse maintenant les 200 habitants), la petite chapelle du fort Saint-Louis s'avère trop exiguë. Il existe une autre chapelle, au couvent de Notre-Dame-des-Anges, mais elle est également trop petite et quelque peu à l'écart. À l'automne de 1633, Champlain ordonne donc l'érection d'une nouvelle chapelle aux frais des Cent-Associés entre le fort et l'habitation des Hébert-Couillard. Elle sera faite de bois de sapin, mesurera 40 pi sur 16 pi. Elle n'aura pas de transept et comportera un portail donnant à l'ouest. Selon les annales de l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame-de-la-Recouvrance «-étoit fort jolie: la voûte et le balustre luy donnoient un air de propreté qui la rendoit fort gaye-». En 1635, on aménage un presbytère près de la chapelle au profit des pères responsables de l'office qui logeaient auparavant au fort. Bientôt, on y offre l'enseignement aux jeunes Français. Ainsi, à la mort de Champlain en 1635, le poste de Québec entre dans une nouvelle phase de développement.

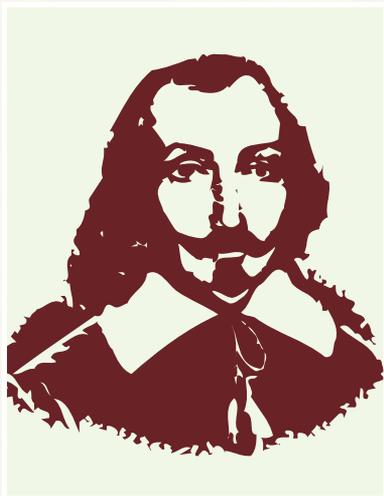
LE PLAN DE MONTMAGNY

En 1636, Charles Huault de Montmagny arrive à Québec en qualité de gouverneur. Il sera le premier à jouir de ce titre, Champlain ayant été auparavant commandant en la Nouvelle-France en l'absence de Richelieu. Nommé par la Compagnie des Cent-Associés, Montmagny est chargé de fonder une ville.

Contrairement à Champlain, qui avait des visées dans la vallée de la Saint-Charles, Montmagny choisit d'établir la ville sur la colline, consolidant ainsi l'établissement déjà existant. Soucieux d'améliorer la défense, il fait tracer le plan d'une forteresse qu'on doit «-bastir régulièrement-» en pierre et en brique. La construction de ce nouveau château Saint-Louis se prolongera jusqu'en 1648.

Puisqu'il souhaite établir la ville sur le secteur oriental du promontoire de Québec, Montmagny doit se

La Compagnie des Cent-Associés et la Communauté des Habitants



PORTRAIT DE CHARLES HUAULT
DE MONTMAGNY (VERS 1583-1654),
GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE.
Archives nationales du Québec, P560, P166093.

Jusqu'en 1663, le roi de France s'implique peu dans la colonisation et le développement de la Nouvelle-France. Il confie plutôt cette tâche à des compagnies de commerce qui montrent cependant plus d'empressement à profiter de leurs droits de pêche et de traite des fourrures qu'à remplir leurs obligations au chapitre du peuplement et de la mise en valeur des terres soumises à leur juridiction.

S'inspirant du programme proposé par Champlain en 1618, Richelieu fonde en 1627 la Compagnie des Cent-Associés, dite aussi Compagnie de la Nouvelle-France, dont les actionnaires, au nombre de 120, investissent chacun 1-000 livres dans l'entreprise. En retour de ses droits de commerce, la Compagnie des Cent-Associés doit promouvoir l'évangélisation des autochtones et favoriser le développement de la colonie, en y amenant notamment 300 colons par année durant 15 ans. Un programme ambitieux, qui se heurtera vite aux conditions difficiles d'établissement dans le Nouveau Monde.

En 1645, la Compagnie des Cent-Associés cède son monopole de traite à la Communauté des Habitants qui, en retour de ses privilèges, doit satisfaire à diverses obligations: payer les salaires et l'entretien du gouverneur, de son lieutenant, des capitaines, des officiers et des soldats; fournir aux forts les munitions et voir à leur entretien; entretenir les ecclésiastiques; assurer le transport de vivres et de commodités aux communautés religieuses; établir 20 personnes (ou six familles) par an; transporter gratuitement les deux agents de la Compagnie des Cent-Associés; recouvrir les dettes des Cent-Associés; verser une rente annuelle de 1-000 livres pesant de castor aux Cent-Associés en droits seigneuriaux. Les premières années sont prospères. Toutefois, les tensions internes, la lourdeur des charges économiques, les conditions d'emprunt désavantageuses et les guerres iroquoises ruinent les efforts de la Communauté.

En 1663, Louis XIV fait de la Nouvelle-France une province royale. Il dissout la Compagnie des Cent-Associés, ce qui entraîne la disparition l'année suivante de la Communauté des Habitants. Il concède la Nouvelle-France à la Compagnie des Indes occidentales, qui finira elle aussi par disparaître, laissant la responsabilité de la colonie au seul roi assisté de l'administration coloniale.

En dépit d'un jugement sévère porté sur l'action des Cent-Associés, on doit admettre que ceux-ci ont tout de même jeté les bases d'un établissement durable. Outre le maintien d'un courant faible, mais régulier d'immigrants, ils ont mis en place les structures de base du paysage québécois, en partageant le sol en seigneuries et en le concédant à des seigneurs chargés de les développer. Ils ont également introduit les institutions destinées à régir la vie économique et sociale. Surtout, ils ont affirmé la présence française en terre d'Amérique et fait de Québec la capitale de ce Nouveau Monde.

réapproprier certaines terres déjà concédées à la famille Hébert-Couillard et aux communautés religieuses. Entre 1636 et 1645, il procède donc à des échanges, en proposant notamment les terres recensées par Champlain pour son projet de Ludovica. Les Hébert-Couillard rendent 42 de leurs 100 arpents sur la colline en échange de 52 arpents sur la rive droite de la Saint-Charles. Les jésuites, les ursulines et les hospitalières cèdent la moitié de leurs concessions respectives sur les hauteurs, mais ils sont largement dédommagés par les autres terres qui leur sont octroyées. En 1641, environ 59 arpents ont été récupérés dans les environs du fort Saint-Louis. Le gouverneur peut dorénavant procéder à la distribution de lots à bâtir. Toutefois, il faudra attendre 1647 avant que des habitants ne s'y établissent, la politique de Montmagny étant de ne concéder que des emplacements en roture à l'intérieur des limites de la ville. Le gouverneur refuse également de concéder des fiefs à proximité de celle-ci, prenant soin de lui réserver une banlieue.

Montmagny établit également les alignements d'une ville afin que tout ce qu'on bâtira dorénavant soit en bon ordre. Ce faisant, il trace les premières voies de communi-

cation, dont le chemin Saint-Louis ou grand chemin du cap Rouge. Le plan de la haute-ville, adapté à la configuration du promontoire de Québec, aura désormais la forme d'un éventail, rayonnant à partir du point où se trouvent le fort Saint-Louis, la Place d'armes et où débouche la côte menant à la basse-ville. Le résultat fait foi de préoccupations militaires et urbanistiques évidentes.

En contrebas, la basse-ville connaît un développement selon les éléments déjà en place. Quelques rues quadrillent bientôt cette étroite bande de terre, évoquant un plan en damier. Les critères d'urbanisme militaire interviennent très peu ici. La grève, propriété de la compagnie, sert principalement de port et de lieu de travail à ses agents. Durant son mandat, Montmagny intervient rarement dans l'aménagement de la grève, n'y concédant qu'un terrain aux jésuites pour la construction d'un entrepôt.

UNE VILLE EN DEVENIR

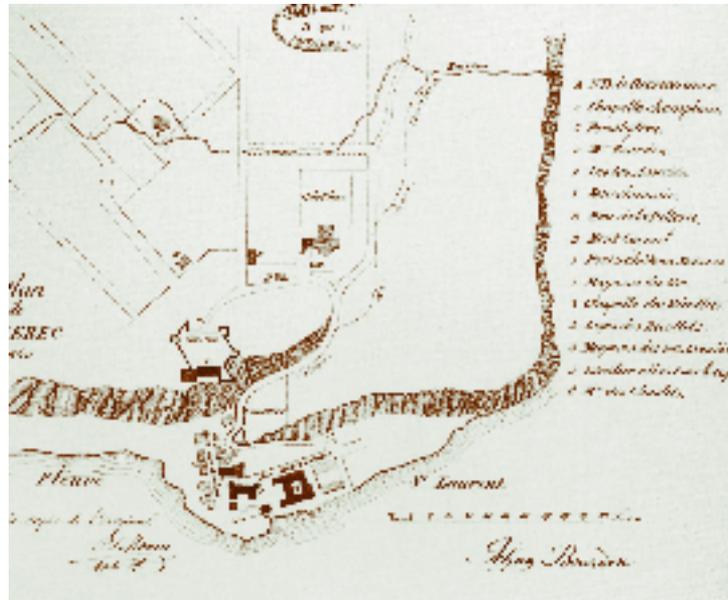
En 1633, la population de Québec était comparable à ce qu'elle était en 1627, soit environ 70 personnes. La prise en charge de la colonie par la Compagnie des Cent-Associés annonce cependant une période de croissance démographique. Dorénavant, de nouveaux colons arrivent régulièrement, jusqu'à concurrence de 300 par année. La plupart de ces nouveaux arrivants préfèrent s'établir dans les campagnes environnantes. Dans une colonie dont l'économie est encore précaire, la possession d'une terre semble avantageuse. En plus de nourrir la famille, elle permet l'échange de produits et la constitution d'un héritage.

Ainsi, en 1645, les environs de Québec s'avèrent plus peuplés que la ville. Là où la menace iroquoise pèse toujours, peu de campagnes sont habitées. La région de Québec compte alors quelque 600 habitants, soit les deux tiers de la population de la colonie. La ville elle-même compte à peine plus d'une centaine d'habitants. Y résident surtout les agents de la compagnie, les soldats du fort, les membres des communautés religieuses et les gens de l'entourage du gouverneur. Des services hospitaliers y sont offerts, ainsi que l'enseignement chez les jésuites. Déjà organisée sur le plan spatial et dotée de plusieurs institutions, Québec reste pourtant une ville en devenir. Faute de population, elle tarde à se développer et conserve son caractère de poste. On s'y emploie essentiellement à la traite et à l'entreposage des fourrures, aux missions religieuses et à l'accueil des immigrants.

Le port de Québec voit débarquer des célibataires et quelques familles, des membres de communautés religieuses, des engagés, des ouvriers et des domestiques. Par exemple, Jean Bourdon, célibataire, qui sera bientôt appelé à jouer le rôle important d'ingénieur et d'arpenteur, arrive en 1634. Les premières représentantes des ursulines et des augustines hospitalières débarquent en 1639.

Les nouveaux arrivants sont issus de tous les milieux sociaux: ecclésiastiques, nobles, bourgeois et petites gens. Cette population n'est cependant pas équilibrée sur le plan de la division par sexe, car elle est constituée à environ 80-% d'hommes — ce qui n'est guère surprenant en période pionnière. Les premières tâches des nouveaux venus sont de construire une habitation, de commencer les premiers défrichements, d'effectuer les premiers labours, les premières semences et les premières récoltes. Quand finalement les conditions deviennent plus favorables, certains font venir leurs femmes et leurs enfants.

Autour de 1645, la ville prend son essor. Plusieurs grands chantiers jalonnent cette période, particulièrement dans la haute-ville. Depuis 1642, les augustines hospitalières ont entrepris la construction de leur monastère, qui est complété en 1646. Entre 1654 et 1658, elles agrandissent leurs installations, en érigeant une salle des malades qui sera l'Hôtel-Dieu de Québec. En 1647, les jésuites commencent



la construction de leur collège et de leur église. Des travaux ont lieu pour compléter le bastion du fort Saint-Louis, où l'on entame finalement la construction du nouveau château, un corps de logis en pierre de 86 pi par 24 pi. Le grand magasin, qui tombe en ruines, est refait à neuf en 1648. L'édifice de 80 pi par 24 pi, est en pierre. En 1651, les ursulines reconstruisent leur couvent, bâti en 1641, mais incendié l'année précédente. L'église paroissiale, rasée lors d'un incendie en 1640, est relevée dès 1647 sur un terrain situé un peu plus au nord offert par Guillaume Couillard. Vers 1650, la basse-ville compte, outre l'habitation et le magasin des jésuites, trois autres magasins, une boutique de forge et deux maisons. Les ursulines érigent également un entrepôt en 1658.

En même temps, vu l'arrivée de nouveaux immigrants, on amorce la concession des lots et le développement s'accélère. Maisons, entrepôts et dépendances sont érigés en bois, en pierre et en colombage. Entre 1647 et 1662, 80-arports sont octroyés en lotissement sur la colline et 9,7 arpents dans la basse-ville. L'année 1655 marque un sommet tant pour la haute que pour la basse-ville, avec respectivement 25,3 arpents et 5,3 arpents concédés. La haute-ville reste dominée par les grands ensembles institutionnels. Ceux qui s'y installent préfèrent les replats aux secteurs en pente, ce qui entraîne un développement anarchique de l'espace urbain. La basse-ville s'affiche comme le quartier des affaires, en plus d'être le principal secteur résidentiel. Signe de cette croissance inégale et de cette spécialisation des quartiers: le jésuite Paul Ragueneau dénombre quelques 30 maisons en 1650 et 66 en 1663, dont une cinquantaine dans la basse-ville.

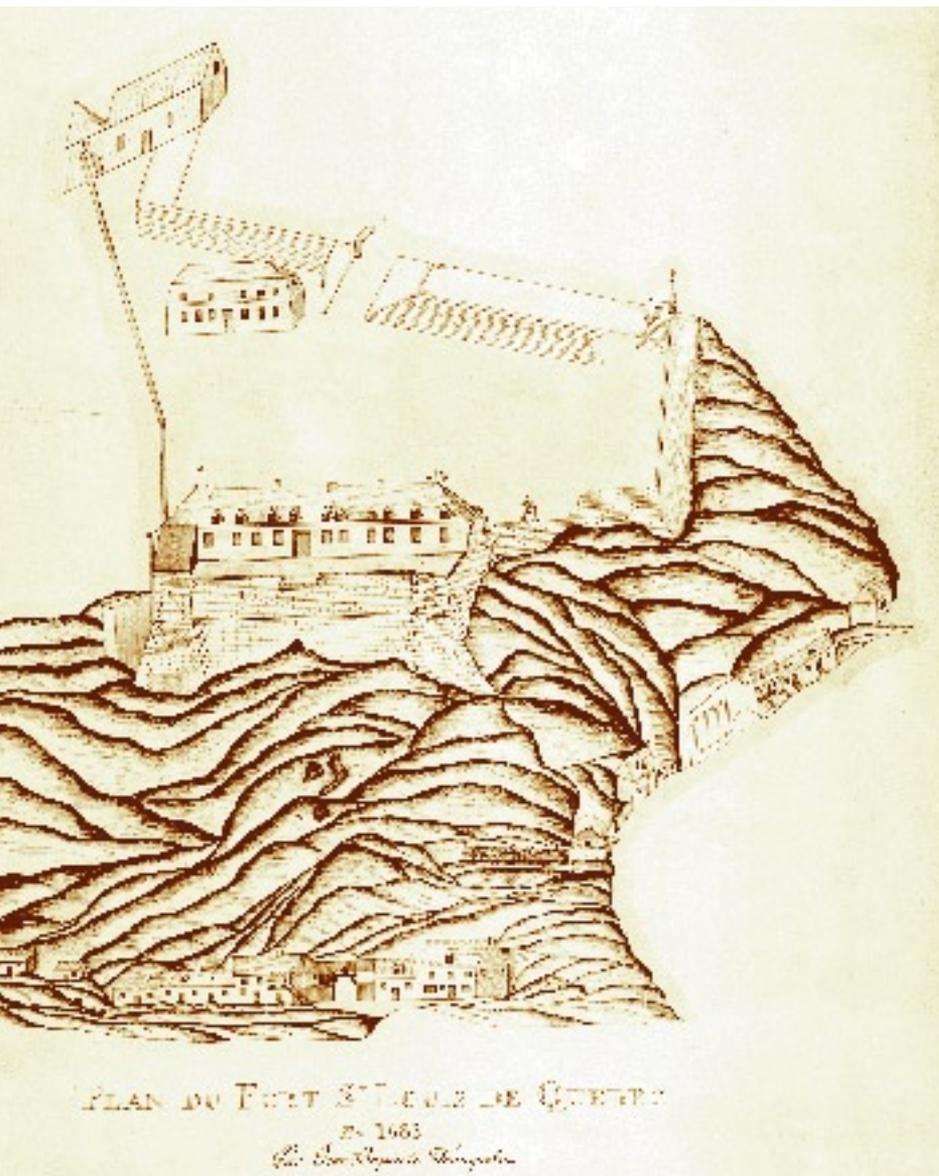
En 1663, à l'aube du Gouvernement royal, Québec rassemble 550 habitants. Elle affiche d'ailleurs un visage nettement plus diversifié que traduisent les occupations de sa population. Aux membres du clergé et de l'administration s'ajoutent des représentants du commerce, de la navigation et de la construction. On y trouve aussi de nombreux artisans du vêtement, de l'alimentation et de l'outillage. Les engagés et les domestiques y sont nombreux, faisant environ 18-% de la population. Quant aux campagnes environnantes, elles comptent désormais 1-400 habitants, dont près du



tiers détiennent aussi un emplacement dans la ville. Des 3-000 résidants de la colonie, les deux tiers ont choisi de vivre à Québec et dans ses environs.

LE PROBLÈME DES FORTIFICATIONS

En 1663, Québec arbore plusieurs attributs de la ville française d'Ancien Régime: de nombreux édifices civils et religieux, des maisons de bois ou en pierre disposées dans le désordre, des rues étroites et sinueuses et une grand-place. Par contre, elle ne possède toujours pas d'enceinte. Les ouvrages défensifs existants se résument à peu de choses: le fort Saint-Louis et la plate-forme des canons de l'habitation. Aussi, la défense de la ville préoccupe-t-elle au plus haut point les administrateurs coloniaux.



PLAN DU FORT ST-LOUIS EN 1683.

Archives nationales du Canada, Jean Baptiste Franquelin, NMC 0018285.

Dès 1634, Jean Bourdon trace le plan d'une citadelle. Toutefois, vu les coûts du projet, celui-ci reste lettre morte, comme aux premiers temps de la colonie, alors que les marchands s'étaient opposés à l'idée de fortifier Québec, de peur de voir les résidants, bien retranchés, s'emparer du comptoir. Pour eux, seule la protection des marchandises comptait et, à cette fin, l'habitation suffisait.

L'arrivée des Cent-Associés avait fait espérer la consolidation des défenses, mais les revers économiques de la compagnie et ses difficultés politiques et militaires ont fait que les fortifications anticipées n'ont jamais été réalisées. De son côté, la France a d'autres soucis. Aussi néglige-t-elle la défense de sa colonie et, par conséquent, de Québec.

À défaut de remparts, on construit des réduits où la population peut s'abriter en cas d'attaque autochtone. Avant 1647, les Iroquois limitent leurs incursions à l'ouest de la colonie, ne dépassant pas Trois-Rivières — ce qui explique en partie la faveur des campagnes autour de Québec, celles de Montréal et de Trois-Rivières étant plus exposées. Avec les guerres iroquoises de 1647-1652 et de 1660-1662, le climat devient plus tendu. À Québec, la population de la basse-ville se barricade, alors que, dans la haute-ville, le fort Saint-Louis, le collège des jésuites, le couvent des ursulines et la maison de M^{re} Laval sont fortifiés pour servir de réduits à la population. Toutefois, Québec ne subira aucune attaque.

En 1663, Québec avait donc déjà acquis les traits qu'elle conservera durant tout le Régime français. Des trois centres coloniaux, elle seule méritait le qualificatif de ville. Forte de ses quelque 550 habitants, elle commandait à tout un arrière-pays dont le développement était aussi sa prérogative.

L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Du temps de la Nouvelle-France, Québec ne possède pas d'administration municipale proprement dite. L'administration générale de la colonie, établie à Québec, est responsable de la ville. Au début du Régime français, l'autorité du gouverneur s'étend à tous les domaines: il administre la colonie, gère les finances, promulgue les lois et les ordonnances, rend la justice civile et criminelle. En ce qui concerne la ville elle-même, il intervient surtout dans l'aménagement et le développement urbains. En 1647, un syndic est créé, dont les pouvoirs cependant restent limités. Constitué de représentants élus, son rôle est de transmettre les doléances de la population aux autorités coloniales désormais regroupées autour du Conseil de traite, également institué en 1647 et dominé par le gouverneur.